

Registre des codes-créanciers

Notice informative pour l'attribution d'un numéro de registre des codes créanciers (n° RCC)

En vue de la procédure de décompte avec les assureurs-maladie, vous avez besoin d'un numéro RCC. L'organisme de certification ASCA, RME, SPAK et/ou APTN doit en faire la demande en votre nom auprès de nos services. À cet effet, veuillez vous adresser directement à l'organisme qui vous a délivré la certification.

- **ASCA**
Fondation ASCA
St-Pierre 6A
Case postale 548
1701 Fribourg
Tél. 026 351 10 10
Fax 026 351 10 11
<http://www.asca.ch>
fondation@asca.ch
- **RME**
Registre de Médecine Empirique RME
Case postale 121
4009 Bâle
Hotline 0842 30 40 50
Fax 061 227 93 29
<http://www.emr.ch>
- **SPAK**
NVS Association Suisse en Naturopathie
Schützenstrasse 42
9100 Herisau
Tél. 071 352 58 80
Fax 071 352 58 81
<https://nvs.swiss>
nvs@nvs.swiss
- **APTN**
APTN Association des Praticiens en Thérapies Naturelles
Rue de la Plaine 13
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 426 67 40
Fax 024 426 67 41
<http://www.aptn.ch>
aptn@aptn.ch

Registre des codes-créanciers

Mutations

Veillez envoyer les annonces de mutation directement à l'organisme qui vous a délivré la certification (ASCA, RME, SPAK, APTN).

L'attribution d'un numéro RCC se fonde sur les dispositions suivantes:

Conditions générales pour la médecine complémentaire dans le domaine de la LCA

Règlement sur les taxes

Ces documents peuvent être consultés sur le site Web de SASIS www.sasis.ch/fr/634.